

PRESENTS : BRIDE Denis, COMTE Thierry, DUMONT Xavier, GAILLARD Gilles, DAVID Eric, JAUD Daniel, JOURNEAUX Cyrille, CRAUSAZ Lilia, ROSELE Séverine, MOREY Pierre, ROULIN Patrick, VACELET Denise.
ABSENTS EXCUSES : PAGET Pierre-Gilles, PERROD Isabelle.
SECRETAIRE DE SEANCE : JOURNEAUX Cyrille.

Achat terrain à Chatonnay pour permettre l'amélioration de la défense incendie.

Vu la promesse de vente du 22 juillet 2024 permettant d'acquérir du terrain pour réaliser l'amélioration de la défense incendie sur le village de Chatonnay. Le conseil municipal décide d'acquérir à CHATONNAY commune de VALZIN EN PETITE MONTAGNE une partie de la parcelle cadastrée 39290 123 ZB 58 d'une surface de 317 m2 appartenant à la SCEA des piscicultures PETIT soit la parcelle 39290 123 ZB 312 et fixe le prix du m2 à 1.52 €.

Le conseil municipal prend acte que le document d'arpentage sera dressé par la SELARL ALIA-GE, ce dernier le transmettra à l'étude notarial d'Arinthod pour l'établissement de l'acte notarié. Monsieur le Maire est chargé par le conseil municipal de signer l'acte qui sera dressé par Maître MEYNIAL-DESMARE Notaire à Arinthod et toutes pièces nécessaires à cette opération. Les frais d'acte et de division seront à la charge de l'acheteur

➤ Achat terrain à Givria pour permettre l'amélioration de la défense incendie.

Vu la promesse de vente du 26 novembre 2024 permettant d'acquérir du terrain pour réaliser l'amélioration de la défense incendie sur le village de Givria. Le conseil municipal décide d'acquérir à Givria commune de VALZIN EN PETITE MONTAGNE une partie de la parcelle cadastrée 39290 506 ZN 37 et ZN 35 d'une surface de 137 m2 appartenant à Monsieur CHARVIER Laurent soit les parcelles 39290 506 ZN 45 et 39290 506 ZN 47 et fixe le prix du m2 à 1.52 €.

Le conseil municipal prend acte que le document d'arpentage sera dressé par la SELARL ALIA-GE, ce dernier le transmettra à l'étude notarial d'Arinthod pour l'établissement de l'acte notarié. Monsieur le Maire est chargé par le conseil municipal de signer l'acte qui sera dressé par Maître MEYNIAL-DESMARE Notaire à Arinthod et toutes pièces nécessaires à cette opération. Les frais d'acte et de division seront à la charge de l'acheteur

➤ Remboursement GROUPAMA assurance multi-risques.

Vu la destruction de la porcherie à Légna, l'assurance de ce bâtiment n'étant plus nécessaire, la commune l'enlève du contrat d'assurance. Le conseil municipal accepte le remboursement de GROUPAMA d'un montant de 308.14 € suite à la modification du contrat.

➤ Choix devis pour l'inspection télévisuelle route de Légna du réseau d'eaux pluviales.

Vu la délibération du 20 février 2025 portant désignation du maître d'œuvre pour l'opération travaux d'aménagement des réseaux d'eaux pluviales à Agea.

Vu la nécessité de faire réaliser une inspection télévisuelle du réseau des eaux pluviales Route de Légna pour déterminer les travaux à réaliser. Après étude des différents devis, le conseil municipal confie l'inspection télévisuelle à la société VISIOTUB situé à Nance pour un montant de 2520 € TTC et autorise monsieur le Maire à signer le devis.

➤ Nomination coordonnateur communal pour le recensement de la population 2026.

Considérant que la collectivité doit organiser pour l'année 2026 les opérations de recensement de la population. Considérant qu'il convient de désigner un coordonnateur de l'enquête de recensement. Après en avoir délibéré, Monsieur le maire désigne un coordonnateur communal afin de mener l'enquête de recensement pour l'année 2026. Madame RENAUD Céline est nommé coordonnateur communal pour l'année 2026.

➤ Choix devis réalisation Croix à Fétigny.

Après étude des devis, le conseil municipal décide de confier la réalisation d'une Croix à Fétigny à l'entreprise JURAPENTE à VALZIN EN PETITE MONTAGNE pour un montant

de 1560 € HT et autorise monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

➤ **Choix devis ordinateur mairie.**

Vu la nécessité de changer l'ordinateur fixe de la mairie qui n'est pas compatible avec Windows 11. Après étude des devis, le conseil municipal décide d'acheter l'ordinateur à l'entreprise RVS informatique à COURLAOUX pour un montant de 1274 € HT et autorise monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

➤ **Extension du local technique et local poubelles de la salle du Martelet fonds de Concours d'investissement 2025.**

Vu la demande faite par la commune de Valzin en petite Montagne pour soutenir le projet d'investissement pour les travaux d'extension du local technique et local poubelles de la salle du Martelet à Savigna par délibération n°50 du 21 novembre 2024. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré APPROUVE l'attribution du fonds concours d'investissement 2025 d'un montant de 10 000 € de Terre d'Emeraude Communauté et le plan de financement et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention et à informer Terre d'Emeraude Communauté de l'avancée des travaux.

➤ **Questions et informations diverses.**

-Les travaux du local technique à Savigna à la salle du « Martelet » auront lieu en novembre pour la maçonnerie et en décembre, janvier pour le bardage.

-Concernant la cuve qui fuit pour la défense incendie d'Ugna, il y a un devis de 5880 € TTC, l'assurance MMA de l'entreprise MARTIN rembourserait franchise déduite de 800 € et il faut que la cuve soit propre et sèche. Le conseil municipal demande que l'assurance rembourse directement l'entreprise sans passer par la commune.

-Suite à un dépôt de permis de construire à Givria, il faudra voir pour canaliser les eaux pluviales rue de la poterie.

-Devis pour l'alarme de la salle du « Martelet » avec le badge d'un montant de 805 € HT suite à des erreurs.

- Programme voirie par l'entreprise BONNEFOY : point à temps rue de la Chapelle à Ugna pour un montant de 10 434 € HT, Rue de la vigne à ugna, enrobé pour un montant de 52 655 € HT. Pour 670 mètres.

Fétigny rue du Moulin, faire un devis en enrobé pour les 200 mètres. Le conseil municipal maintient la somme mis au budget soit 50 000 €. Un choix sera fait après réception du dernier devis.

Concernant le projet d'implantation de panneaux photovoltaïques, une réunion a été organisée avec Natura 2000 pour finaliser les enjeux sur les 2 sites. Gravière de Chatonnay l'implantation devra éviter 2 zones (une zone humide et l'autre avec des orchidées). Sur le site du Martelet le projet devra être plus en longueur pour laisser une bande de terrain nue le long des 2 haies présentes (est et ouest).

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 20 heures 00.

Le Maire
M. COMTE Thierry



Le secrétaire de séance
M. JOURNEAUX Cyrille

